Image not found or type unknown

Prime tva cafe hotel restaurant

Par **jay99**, le **21/11/2014** à **22:17**

j'ai été licencier en novembre pour faute grave et mon employeur à déduit de mon solde de tout compte la prime tva versé en juillet.
A t-il le droit?

Par **P.M.**, le **21/11/2014** à **22:59**

Bonjour tout d'abord,
Normalement, il y a seulement une condition de présence au 31 juillet 2014 date de son versement qui est le dernier puisqu'elle n'existe plus...
Donc a priori, l'employeur ne peut pas vous la supprimer ultérieurement s'il ne vous l'a versée que pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, date de sa disparition...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés